



## À TOUTES LES PERSONES INTÉRESSÉES

Le 13 mai 2025 le conseil municipal de Sainte-Brigitte-de-Laval a adopté le *Règlement établissant les modalités d'acquisition et de location de biens et services et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et la signature des contrats, modifiant le Règlement 754-15, numéro 988-25.*

L'objet de ce règlement est de modifier le *Règlement établissant les modalités d'acquisition et de location de biens et services et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et la signature des contrats, abrogeant et remplaçant la politique POL-003-13 ainsi que le Règlement 705-13, numéro 754-15, par le remplacement de « coordonnateur à la gestion des appels d'offres et aux approvisionnements » par « conseiller stratégique en gestion contractuelle » dans le texte.*

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 14 mai 2025.

Donné à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 14<sup>e</sup> jour de mai 2025.



---

La greffière,  
Me Catherine Roy



### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), Catherine Roy, greffière de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval/MRC de La Jacques-Cartier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessous conformément à la Loi, une copie de cet avis le 14 mai 2025, à chacun des endroits suivants :

- À la mairie ;
- Sur le site Internet de la ville.

Donné à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 14<sup>e</sup> jour de mai 2025.



---

La greffière,  
Me Catherine Roy